



REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT DES LANDES



COMMUNE DE MESSANGES

n°2026-011

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL*SEANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2026***AFFAIRE N°2-1 AFFECTATION DES RESULTATS 2025 BUDGET PRINCIPAL COMMUNE**

L'an deux mille vingt-six, le deux du mois de mars, à dix-huit heures trente minutes.

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de MESSANGES dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Hervé BOUYRIE, Maire** pour la session.

Nombre de membres en exercice : 14
 Nombre de membres présents et ayant votés : 14
 Nombre de suffrages exprimés : 14
VOTE :
 Main levée ☒ Bulletin secret ☐
 - Pour : 14
 - Contre : 0
 - Abstentions : 0
 - Nuls ou blancs : 0
 Date de convocation : 26 Février 2026

Présents : BOUYRIE H, CASTAGNET P, CALORME JP, CAZES MF, VARTAVARIAN J, COUDRAY J, BOIREAU C, PELLEGRINO M, DABBADIE G, BOUYRIE F, LAUDOUAR E, BAMBALERE M, LAVIELLE G, AROCENA U.
Secrétaire de séance : LAVIELLE G.

Monsieur le Maire

CONSIDERANT l'approbation du compte financier unique de l'exercice 2025 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

STATUANT sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

CONSTATANT que le compte financier unique fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	64 698.68 €
- Un excédent reporté de fonctionnement :	440 190.33 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	504 889.01 €
- Un excédent d'investissement de :	8 588.22 €
- Un déficit reporté d'investissement de :	84 608.19 €
- Un déficit de reste à réaliser de :	182 695.00 €
Soit un besoin de financement de :	258 714.97 €



Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

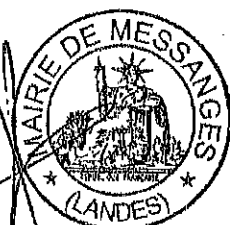
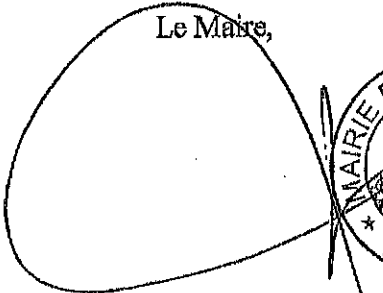
RESULTAT D'EXPLOITATION au 31/12/2025 Excédent	64 698.68 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	258 714.97 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	246 174.04 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) déficit	76 019.97 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau ou par voie dématérialisée via l'application « Télérécours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de l'accomplissement des formalités de publicités requises.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

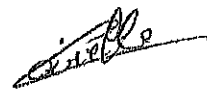
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Hervé BOUYRIE.

Le Secrétaire de séance,



Geneviève LAVIELLE.

ÉTAT DES RESTES A RÉALISER DE L'EXERCICE 2025

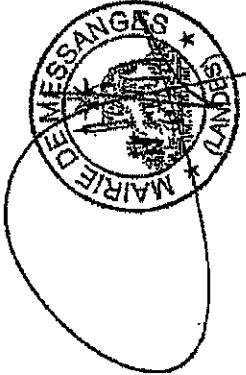
Nom de la collectivité : COMMUNE DE MESSANGES
Budget principal (ou budget annexe) : BUDGET PRINCIPAL

Recettes certaines d'investissement n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recette au 31 décembre 2025

Article budgétaire	Nature et objet de la recette	Montant de la recette
	ETAT NEANT	
	Total	

Arrête le présent état à la somme de : 0,00 € (zéro euro)
Fait à MESSANGES, le 31 Décembre 2025

Cachet de la collectivité
Signature de l'ordonnateur
BOUYRIE Hervé




Frédéric BERU
Inspecteur des
Finances Publiques

SQC Saint Vincent de Tyrosse
BP 54
6 Allées des Magnolias
40230 ST VINCENT DE TYROSSE



Dépenses d'investissement engagées non mandatées au 31 décembre 2025

Article budgétaire	Nature de la dépense	Montant de la dépense engagée
2041512	REAMENAGEMENT AVENUE DE LA PLAGE - TRAVAUX HORS COMPETENCE	30 000,00 €
2041512	REAMENAGEMENT AVENUE DE LA PLAGE -- FONDS DE CONCOURS SOLDE 50 %	60 000,00 €
	Total A (art. 2041512)	90 000,00 €
2131	RENOVATION PEINTURES EXTERIEURES SALLE DES SPORTS	20 250,00 €
2131	FOURNITURE DE POMPES A CHALEUR TIERS LIEU DANS ANCIEN PRESBYTERE	9 700,00 €
2131	REMPLACEMENT MENUISERIES TIERS LIEU DANS ANCIEN PRESBYTERE	26 000,00 €
2131	REMPLACEMENT MENUISERIE ATELIERS MUNICIPAUX	3 800,00 €
2131	REMPLACEMENT PORTE CUISINE MAISON DES ASSOCIATIONS	2 300,00 €
2131	REMPLACEMENT PORTE SALLE DES FETES	7 000,00 €
2131	TRAVAUX DE ZINGUERIE EGLISE	3 600,00 €
2131	REMPLACEMENT CHAUFFAGE MEDIATHEQUE	6 000,00 €
2131	REMPLACEMENT BANDEAUX MAIRIE ET ANNEXES	6 600,00 €
	Total B (art. 2131)	85 250,00 €
2152	FOURNITURE ET POSE POTEAU INCENDIE AVENUE DE LA GEMME	2 100,00 €
	Total C (art. 2152)	2 100,00 €

2158	PORTE ROUE TRACTEUR		860,00 €
2158	MACHINE A GLACONS MAISON DES ASSOCIATIONS		1 840,00 €
	Total D (art. 2158)		2 700,00 €
2184	MEUBLES BUREAU ANIMATION / COMMUNICATION		1 000,00 €
	Total E (art. 2184)		1 000,00 €
231	MISSION ARCHIVAGE 2025		1 645,00 €
	Total F (art. 231)		1 645,00 €
	Total A + B + C + D + E + F		182 695,00 €

Arrête le présent état à la somme de : 182 695,00 € (cent quatre-vingt-deux mille six cent quatre-vingt-quinze euros

Fait à MESSANGES, le 31 Décembre 2025

Cachet de la collectivité

Signature de l'ordonnateur

BOUYRIE Hervé



Frédéric PERU
Inspecteur des
Finances Publiques

SGC Saint Vincent de Tyrosse
BP 54
6 Allée des Magnolias
40230 ST VINCENT DE TYROSSE

